



Délibération du conseil municipal Séance du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
17/06/2025

Etaient présents :

M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, Mme PEDRON, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme TERRIER Sandra

Procurations : M. BLOT Dominique (procuration à M. BOEUF Alain)
Mme SORBIER Chloé (procuration à Mme PEDRON Nathalie)

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : M. BOEUF Alain

Objet : Attribution du lot n° 5 – plâtrerie – peinture du marché à procédure adaptée pour la réhabilitation d'un bâtiment en ateliers communaux (Délibération n° 2025-24)

Vu la délibération n° 2025-18 du 19 mai 2025 concernant l'attribution des lots pour la réhabilitation d'un bâtiment en ateliers communaux.

Vu que le lot 5 n'avait pas pu être attribué en raison de l'absence des éléments nécessaires en possession du maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le lot n° 5 à la société SAS NOIREAUT, 56 avenue de la Gare, 21910 Saulon-la-Chapelle pour un montant total de 21 800,00 € HT, soit 26 160,00 € TTC.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle

Le Maire, Pascal BORTOT



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025

ID : 021-212105852-20250623-2025_24-DE

